NL/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE SAINT-JUST (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Scine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être réalisés rue Saint-Just par les sociétés Jean Lefèbvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry Sur Seine et Boutisse – 2 avenue des Arpents – 95520 Osny, agissant pour le compte de VEOLIA – 28 avenue Guynemer – 94600 Choisy-le-Roi et ENEDIS – 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville (raccordements de réseaux dans le cadre de la ZAC Gagarine Truillot),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Saint-Just** sur le tronçon compris **entre les n°s 10 et 16** à compter du **9 mai 2023** jusqu'au **26 mai 2023 les jours ouvrés de 7 heures 30 à 17 heures** :

- **Neutralisation de la file de circulation côté impair** : la **circulation alternée** sera gérée par hommes trafic ou signalisation lumineuse tricolore provisoire,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h**.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité des entreprises chargées des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Entreprise Jean Lefèbvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry Sur Seine,
- Entreprise Boutisse – 2 avenue des Arpents – 95520 Osny.

FAIT EN MAIRIE, LE 27 AVR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 28 AVR. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon